

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE PORTNEUF
MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF
LE 13 JANVIER 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue à 19 h au lieu ordinaire des sessions.

Sont présents les membres du conseil suivants :

M. Raphael Benoit	Conseiller siège # 1
M. Mathieu Fecteau	Conseiller siège # 3
M. Jean-René Côté	Conseiller siège # 4
Mme Edith Cooke	Conseillère siège # 5
Mme Marie-Eve Moisan	Conseillère siège # 6

Formant quorum sous la présidence du maire suppléant, M. Cédric Champagne et conseiller siège # 2.

Est également présent :

M. Serge Allaire	Directeur général et greffier-trésorier
------------------	---

Est absent :

M. Archill Gladu	Maire
------------------	-------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte à 19 h 00. Le maire suppléant, M. Cédric Champagne, souhaite la bienvenue et mentionne que la séance sera enregistrée.

01-13-01-25

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter l'ordre du jour tout en laissant le varia ouvert.

1- OUVERTURE DE LA SÉANCE

- 1.1 Adoption de l'ordre du jour
- 1.2 Adoption des procès-verbaux du 2, 10 (première et deuxième séances extraordinaires) et 18 décembre 2024 (séance extraordinaire)

2- SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

3- PÉRIODE DE QUESTIONS

4- ADMINISTRATION

- 4.1 Présentation des comptes payés, des comptes à payer et des chèques
- 4.2 Résolution de concordance et de courte échéance relativement à un emprunt par billets au montant de 217 100 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2025
- 4.3 Embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier
- 4.4 Crédit de taxes pour programme revitalisation
- 4.5 Autorisation du paiement d'une facture de BuroPro Citation
- 4.6 Autorisation du paiement d'une facture de l'ADMQ
- 4.7 Mandat à Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour traiter une plainte venant de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse
- 4.8 Résolution mandatant le directeur général d'évaluer des alternatives pour offrir un service de transport adapté sur le territoire de la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf

5- URBANISME ET ENVIRONNEMENT

- 5.1 Rapport écrit de l'inspectrice en urbanisme et en environnement

- 5.2 Autorisation d'un mandat à PG Solutions pour la mise à jour du logiciel Accès Cité Territoire
 - 5.3 Autorisation à Gestion Urbaniterra de signer les demandes de permis et de faire des inspections sur le territoire de la municipalité
- 6- VOIRIE – TRANSPORT – TRAVAUX PUBLICS – HYGIÈNE DU MILIEU**
- 6.1 Autorisation de paiement de facture à Lafontaine
 - 6.2 Autorisation de paiement de facture à Émondage Dupont
 - 6.3 Autorisation de paiement de facture à Avizo
 - 6.4 Dépôt du bilan 2023 de la Stratégie municipale d'économie d'eau potable
 - 6.5 Autorisation de paiement de facture à Cima+
 - 6.6 Autorisation de paiement de facture à LaShop
 - 6.7 Autorisation de paiement de facture à EMS
 - 6.8 Résolution pour un détecteur de gaz pour les égouts
 - 6.9 Résolution pour l'achat de deux pneus pour le tracteur
- 7- LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE**
- 7.1 Rapport écrit de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim
 - 7.2 Résolution pour vectorisation des armoiries
 - 7.3 Autorisation de signature à l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim pour le prêt des équipements à la plage Eau Claire avec l'ARLPH
 - 7.4 Autorisation de dépenser 1 500 \$ pour la Fête des Neiges
 - 7.5 Autorisation de dépenser 500 \$ pour des activités pendant la semaine de Relâche
 - 7.6 Résolution pour l'embauche d'un agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs
 - 7.7 Résolution pour l'embauche d'un employé à la patinoire
- 8- SÉCURITÉ PUBLIQUE**
- 8.1 Rapport du service d'incendie de Saint-Raymond – Novembre 2024
- 9- RAPPORTS DES COMITÉS**
- 10- BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE**
- 10.1 Lancement du projet SuperVoisins
 - 10.2 Cahier d'inscription – APHP
 - 10.3 Des nouvelles – Le Halo Entraide communautaire et aide à domicile
 - 10.4 Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
 - 10.5 Campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon »
- 11- PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 12- VARIA**
- 13- LEVÉE DE LA SÉANCE**

02-13-01-25

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DU 2, 10 (PREMIÈRE ET DEUXIÈME SÉANCES EXTRAORDINAIRES) ET 18 DÉCEMBRE 2024 (SÉANCE EXTRAORDINAIRE).

Il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents d'adopter les procès-verbaux du 2, 10 (première et deuxième séances extraordinaires) et 18 décembre 2024 (séance extraordinaire).

SUIVI DES DOSSIERS ET DES DÉCISIONS

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : le déneigement du trottoir au coin de la rue Lesage et Principale, l'accumulation de la neige sur le côté des trottoirs (entre la rue et le trottoir), camion

cube qui cache la visibilité au coin de la rue Lesage et Principale, l'étude d'opportunité avec la Ville de Saint-Raymond, demande de permis aux 719 et 725 rue Principale.

ADMINISTRATION

03-13-01-25 PRÉSENTATION DES COMPTES PAYÉS, DES COMPTES À PAYER ET DES CHÈQUES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents d'accepter la présentation des comptes payés au montant 854 884.37 \$, de payer les comptes à payer au montant de 267 317.58 \$ et d'annexer le tout au présent procès-verbal.

04-13-01-25 RÉSOLUTION DE CONCORDANCE ET DE COURTE ÉCHÉANCE RELATIVEMENT À UN EMPRUNT PAR BILLETS AU MONTANT DE 217 100 \$ QUI SERA RÉALISÉ LE 23 JANVIER 2025

CONSIDÉRANT QUE, conformément aux règlements d'emprunts suivants et pour les montants indiqués en regard de chacun d'eux, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite emprunter par billets pour un montant total de 217 100 \$ qui sera réalisé le 23 janvier 2025, réparti comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
374-08	12 500 \$
410-13	55 600 \$
490-23	78 000 \$
491-23	71 000 \$

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunts en conséquence;

CONSIDÉRANT QUE, conformément au 1^{er} alinéa de l'article 2 de la Loi sur les dettes et emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7), pour les fins de cet emprunt et pour les règlements d'emprunts numéros 410-13, 490-23 et 491-23, la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf souhaite réaliser l'emprunt pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

QUE les règlements d'emprunts indiqués au 1^{er} alinéa du préambule soient financés par billets, conformément à ce qui suit :

1. les billets seront datés du 23 janvier 2025;
2. les intérêts seront payables semi-annuellement, le 23 janvier et le 23 juillet de chaque année;
3. les billets seront signés par le maire et le greffier-trésorier;
4. les billets, quant au capital, seront remboursés comme suit :

2026.	19 200 \$	
2027.	20 000 \$	
2028.	20 800 \$	
2029.	21 700 \$	
2030.	22 700 \$	(à payer en 2030)
2030.	112 700 \$	(à renouveler)

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2031 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunts numéros 410-13, 490-23, et 491-23 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 23 janvier 2025), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

05-13-01-25

EMBAUCHE D'UN DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

CONSIDÉRANT le départ définitif de Monsieur Serge Allaire à titre de directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de le remplacer;

CONSIDÉRANT QU'UN processus de sélection a été mis en place pour embaucher un nouveau directeur général et secrétaire-trésorier;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité des ressources humaines;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCEPTER les termes du contrat à intervenir entre la municipalité et Monsieur Ibrahima Nguirane;
- D'EMBAUCHER Monsieur Ibrahima Nguirane pour occuper le poste de directeur général et secrétaire-trésorier à compter du 3 février 2025 en tenant compte que sa période de probation de six mois débutera à compter du 3 mars 2025;
- DE MANDATER Monsieur Archill Gladu, maire, à signer le contrat de travail.

06-13-01-25

CRÉDIT DE TAXES POUR PROGRAMME REVITALISATION

CONSIDÉRANT QU'il existe un programme de revitalisation (règlement # 440-16);

CONSIDÉRANT QU'un certain nombre de citoyen se sont prévalus de ce programme dont les numéros matricule sont les suivants : 9397-18-2707, 9795-27-7767, 9795-37-0427 et 9795-37-8095;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- DE DÉFRAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-63900-980.

07-13-01-25

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UNE FACTURE DE BUROPRO CITATION

CONSIDÉRANT le coût de 6 313.39 \$ avant taxes pour le nouvel aménagement des bureaux municipaux;

CONSIDÉRANT QUE nous devons payer un acompte de 40 % pour l'achat de l'ameublement et des accessoires de bureau;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de 2 338.29 \$ avant taxes à BuroPro Citation;
- DE PAYER l'avancement à même le poste budgétaire # 03-31000-009.

08-13-01-25

AUTORISATION DU PAIEMENT D'UNE FACTURE DE L'ADMQ

CONSIDÉRANT QUE l'adhésion à l'ADMQ fait partie des demandes contractuelles du directeur général approuvées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE la dépense est au budget;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER l'adhésion membre de la municipalité au coût de 502 \$ avant taxes;
- D'AUTORISER le paiement de 548.70 \$ taxes comprises pour profiter de l'assurance juridique et PAE;
- DE PAYER la dépense de 1 050.70 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-13000-494.

Il est 19 h 22. À ce stade-ci de la réunion, Mme Édith Cooke déclare un conflit d'intérêt et se retire de la discussion.

09-13-01-25

MANDAT À MORENCY SOCIÉTÉ D'AVOCATS S.E.N.C.R.L. POUR TRAITER UNE PLAINTÉ VENANT DE LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a reçu une plainte venant de la commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité veut mandater ses avocats pour donner sa version des faits;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu majoritairement par la conseillère et les conseillers présents :

- DE MANDATER Morency Société d'avocats s.e.n.c.r.l. pour traiter cette plainte;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-13000-412.

Il est 19 h 24. À ce stade-ci de la réunion, Mme Édith Cooke déclare un conflit d'intérêt et se retire de la discussion.

10-13-01-25

RÉSOLUTION MANDATANT LE DIRECTEUR GÉNÉRAL D'ÉVALUER DES ALTERNATIVES POUR OFFRIR UN SERVICE DE TRANSPORT ADAPTÉ SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LÉONARD-DE-PORTNEUF

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf prend acte du refus des municipalités participantes de permettre l'adhésion de la Municipalité au protocole d'entente entre la MRC de Portneuf et la Corporation de transport régional de Portneuf;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu majoritairement par la conseillère et les conseillers présents :

- DE MANDATER le directeur général d'évaluer d'autres alternatives afin d'offrir un service de transport adapté sur le territoire de la Municipalité de Saint-Léonard-de-Portneuf.

URBANISME ET ENVIRONNEMENT

Le rapport écrit de Gestion Urbaniterra est déposé séance tenante.

11-13-01-25

AUTORISATION D'UN MANDAT À PG SOLUTIONS POUR LA MISE À JOUR DU LOGICIEL ACCÈS CITÉ TERRITOIRE

CONSIDÉRANT QUE le logiciel Accès Cité Territoire de PG Solutions doit être mis à jour;

CONSIDÉRANT QUE le montant est de 200 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et les conseillers présents :

- DE MANDATER PG Solutions à effectuer la mise à jour;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-61000-414.

12-13-01-25

AUTORISATION À GESTION URBANITERRA DE SIGNER LES DEMANDES DE PERMIS ET DE FAIRE DES INSPECTIONS SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la municipalité et la firme Gestion Urbaniterra;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des conseillères et les conseillers présents :

- QUE le conseil nomme Gestion Urbaniterra à titre de responsable désignée à l'émission des permis et certificats et qu'elle voit à l'application des règlements d'urbanisme en vigueur ainsi que d'autres lois et règlements dont la responsabilité est déléguée aux municipalités locales;

- **QUE** Gestion Urbaniterra, sans être limitatif, soit habilitée à visiter et à examiner, entre 7 et 19 heures, toute propriété mobilière et immobilière, ainsi que l'intérieur et l'extérieur de toute maison, bâtiment ou édifice quelconque, pour constater si les règlements y sont exécutés, pour vérifier tout renseignement ou pour constater tout fait nécessaire à l'exercice par la municipalité du pouvoir de délivrer un permis, d'émettre un avis de conformité d'une demande, de donner une autorisation conformément à l'article 492 du Code municipal.

VOIRIE — TRANSPORT — TRAVAUX PUBLICS — HYGIÈNE DU MILIEU

13-13-01-25

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À LAFONTAINE

CONSIDÉRANT QUE des réparations dans le regard situé en face du rang Petit Saint-Bernard ont dû être effectuées;

CONSIDÉRANT QUE le montant de la facture est de 7 274.35 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à Lafontaine;
- DE PAYER à même le poste budgétaire # 02-41500-521.

14-13-01-25

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À ÉMONDAGE DUPONT

CONSIDÉRANT QUE les embâcles qui se sont formés de troncs, de branches et d'arbres dans la rivière Jacquot et qui pourraient provoquer un mauvais écoulement des eaux;

CONSIDÉRANT QU'il y des risques d'inondations;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement à Émondage Dupont Inc;
- DE PAYER le montant de 29 577.50 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-32020-411.

15-13-01-25

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À AVIZO

CONSIDÉRANT les travaux de validation et d'étalonnage de débit au réservoir et aux puits;

CONSIDÉRANT QUE le coût des travaux est de 2 500 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à Avizo;
- DE PAYER le montant à même le poste budgétaire # 02-41300-411.

DÉPÔT DU BILAN 2023 DE LA STRATÉGIE MUNICIPALE D'ÉCONOMIE D'EAU POTABLE

Le rapport du bilan 2023 de la stratégie municipale d'économie d'eau potable a été déposé.

16-13-01-25

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À CIMA+

CONSIDÉRANT QU'il y a eu de la surveillance pour des travaux de voirie dans la route Bédard, chemin Frenette, rang Saint-Antoine et la rue Lesage;

CONSIDÉRANT QUE Cima+ a fait cette surveillance pour un montant de 19 800 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à Cima+;
- DE PAYER la facture à même le poste budgétaire # 03-31000-001.

17-13-01-25

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À LASHOP

CONSIDÉRANT la phase préliminaire au montant de 7 650 \$ et le dossier définitif au montant de 1 750 \$ pour les plans du bâtiment de la station de pompage au nouveau réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE LaShop a fait les plans du bâtiment pour un montant accumulé de 9 400 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à LaShop;
- DE PAYER la facture à même le poste budgétaire # 03-31000-004.

18-13-01-25

AUTORISATION DE PAIEMENT DE FACTURE À EMS

CONSIDÉRANT les plans et devis définitifs pour le nouveau réservoir d'eau potable;

CONSIDÉRANT QUE EMS a fait les plans et devis pour un montant de 19 600 \$ avant taxes;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER le paiement de facture à EMS;
- DE PAYER la facture à même le poste budgétaire # 03-31000-004.

19-13-01-25

RÉSOLUTION POUR UN DÉTECTEUR DE GAZ POUR LES ÉGOUTS

CONSIDÉRANT QUE la CNESST exige un détecteur de gaz lors des descentes dans les égouts;

CONSIDÉRANT QUE Protection incendie CFS Ltée est le plus bas soumissionnaire;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER l'achat du détecteur de gaz à Protection incendie CFS Ltée;
- DE PAYER la facture au montant de 7 133.90 \$ plus les frais de transport avant taxes à même le poste budgétaire # 03-31000-012.

20-13-01-25

RÉSOLUTION POUR L'ACHAT DE DEUX PNEUS POUR LE TRACTEUR

CONSIDÉRANT QU'un pneu arrière a crevé;

CONSIDÉRANT la recommandation de changer les deux pneus arrière pour éviter des dommages sur les engrenages du différentiel du tracteur;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER l'achat de deux pneus pour le tracteur à Garage Pneus Faucher;
- DE PAYER la facture au montant de 5 294.50 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-32020-629.

LOISIRS – SPORTS – CULTURE – FAMILLE – VIE COMMUNAUTAIRE

RAPPORT ÉCRIT DE L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM

Le rapport écrit de Monsieur Ludovic Pageau, agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, est déposé séance tenante et joint au présent procès-verbal.

21-13-01-25

RÉSOLUTION POUR VECTORISATION DES ARMOIRIES

CONSIDÉRANT QUE les armoiries de la municipalité doivent être retracées afin de procéder à l'impression sur un drapeau;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER la vectorisation des armoiries par CB Impression;
- DE PAYER la facture au montant de 270 \$ avant taxes à même le poste budgétaire # 02-13000-341.

22-13-01-25

AUTORISATION DE SIGNATURE À L'AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS PAR INTÉRIM POUR LE PRÊT DES ÉQUIPEMENTS À LA PLAGE EAU CLAIRE AVEC L'ARLPH

CONSIDÉRANT QUE l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim désire emprunter des équipements pour la plage Eau Claire à l'Association régionale de loisirs pour personnes handicapées de la Capitale-Nationale (ARLPH);

CONSIDÉRANT QU'il a besoin d'une résolution pour lui permettre de faire cet emprunt;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'AUTORISER Monsieur Ludovic Pageau à compléter les documents nécessaires et à les signer pour faire sa demande d'emprunt d'équipements à l'ARLPH.

23-13-01-25

AUTORISATION DE DÉPENSER 1 500 \$ POUR LA FÊTE DES NEIGES

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise des activités pour la Fête des Neiges;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ludovic Pageau agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, doit faire des achats et locations de matériel pour ces activités;

CONSIDÉRANT QU'il doit également payer des artistes ou autres personnes reliées à cet événement;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCORDER un montant maximal de 1 500 \$;
- DE PAYER les dépenses à même les postes budgétaires # 02-70195-649 et # 02-70195-419.

24-13-01-25

AUTORISATION DE DÉPENSER 500 \$ POUR DES ACTIVITÉS PENDANT LA SEMAINE DE RELÂCHE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité organise des activités pendant la semaine de relâche;

CONSIDÉRANT QUE Monsieur Ludovic Pageau agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim, doit faire des achats de matériel pour ces activités;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'ACCORDER un montant maximal de 500 \$;
- DE PAYER la dépense à même le poste budgétaire # 02-70195-649.

25-13-01-25

RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN AGENT DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE ET RESPONSABLE DU SERVICE DES LOISIRS

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs;

CONSIDÉRANT l'évaluation faite par le directeur général est satisfaisante;

CONSIDÉRANT la recommandation formulée par le directeur général;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'EMBAUCHER Monsieur Ludovic Pageau au poste d'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs;
- DE FIXER son salaire horaire à 28.01 \$ à raison de 35 heures par semaine, selon l'échelle salariale à son titre d'emploi;
- QUE les conditions de travail soient telles que stipulées dans le document relatif à celles-ci pour les années 2025-2026 et 2027.

26-13-01-25

RÉSOLUTION POUR L'EMBAUCHE D'UN EMPLOYÉ À LA PATINOIRE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder à l'embauche d'un journalier à l'entretien de la patinoire;

CONSIDÉRANT la procédure d'affichage;

CONSIDÉRANT QU'il y a eu trois (3) candidatures retenues et que les entrevues d'embauche ont été effectuées par le comité de sélection le 28 novembre et le 19 décembre 2024;

CONSIDÉRANT les recommandations formulées par l'inspecteur des travaux publics Monsieur Denis Grégoire et de l'agent de développement communautaire et responsable du service des loisirs par intérim Monsieur Ludovic Pageau;

CONSIDÉRANT QUE cette embauche n'entraîne aucune obligation de la part de la municipalité à une continuité de la prestation d'emploi une fois la patinoire fermée;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité par les conseillères et les conseillers présents :

- D'EMBAUCHER Monsieur Raphaël Pageau au poste de journalier à l'entretien de la patinoire;
- DE FIXER son salaire horaire à 25.06 \$ de l'heure selon l'échelle salariale à son titre d'emploi;
- QUE les conditions de travail soient telles que stipulées dans le document relatif à celles-ci pour les années 2025-2026 et 2027.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

RAPPORT DU SERVICE INCENDIE DE ST-RAYMOND – NOVEMBRE 2024

Le rapport du Service incendie de Saint-Raymond a été présenté.

RAPPORTS DES COMITÉS

- Régie verte : continuer les bonnes habitudes de récupération/compostage. Un nouveau service de recyclage sera fait par Eco Entreprise Québec qui permettra de recycler davantage.
- Comité Festif du 125^{ième} : Il y aura une activité de fermeture à venir.

BORDEREAUX DE CORRESPONDANCE

- 10.1 Lancement du projet SuperVoisins
- 10.2 Cahier d'inscription – APHP
- 10.3 Des nouvelles – Le Halo Entraide communautaire et aide à domicile
- 10.4 Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive
- 10.5 Campagne provinciale « Villes et municipalités contre le radon »

PÉRIODE DE QUESTIONS

Discussions sur différents sujets tels que : Dates pour la Fête des Neiges et la Relâche, de la Firme Gestion Urbaniterra, du CRESLP, fond de réserve pour l'aqueduc et les compteurs d'eau.

VARIA

Le directeur général, Monsieur Serge Allaire fait la lecture de sa lettre de remerciements pour ses années travaillées à la municipalité devant les membres du conseil ainsi qu'aux citoyennes et citoyens présents. Monsieur Allaire quittera ses fonctions le 28 février 2025.

27-13-01-25

LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets étant épuisés, il est proposé par Monsieur Raphaël Benoit et résolu unanimement de lever l'assemblée à 20 h 02.

Monsieur Cédric Champagne
Maire suppléant

Monsieur Serge Allaire
Directeur général et greffier-trésorier

Je, Cédric Champagne, maire suppléant, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.